

La Roche-sur-Yon, le 3 mars 2008

Direction du Conseil et du
Contrôle interne de la légalité
Service Conseil municipal
Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2008

PROCÈS VERBAL

(En application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne **Charles BOURGOIN** comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs :

- | | | |
|-------------------------|---|---------------------------------|
| – Monique RODDE | à | Roland GUILLET |
| – Patricia CEREIJO | à | Claude PERRET |
| – Robert REMAUD | à | Danièle HILLIER |
| – James VARENNES | à | Lisiane GUIBERT |
| – René MAIGNÉ | à | Madeleine DAVID |
| – Jean-Pierre GALLOCHER | à | Anne LAPORTE (questions 6 à 53) |
| – Georges COUTURIER | à | Laurent CAILLAUD |

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2007 est adopté.

Monsieur le Maire fait l'intervention suivante :

« Le conseil municipal de ce soir est le dernier du mandat.

J'aimerais donc, en préambule, remercier l'ensemble des élus pour leur engagement et rendre hommage au travail qu'ils ont accompli durant ces sept années.

Depuis 2001 nous avons tenu – en comptant celui d'aujourd'hui – 54 conseils municipaux, dont 32 depuis le 15 avril 2004, qui ont permis d'examiner 2801 délibérations dont 1602 depuis avril 2004.

Je me réjouis de la posture respectueuse et constructive des uns et des autres qui a toujours prévalu au sein de cette assemblée, y compris lorsque les échanges étaient vifs.

La majorité a joué son rôle, l'opposition aussi. Le sens de l'engagement politique qui anime chacun d'entre nous tient à des valeurs et des convictions profondes et dignes. Et je remercie l'ensemble du conseil pour le travail qu'il a réalisé au service des Yonnais dans les responsabilités qui leur ont été confiées et toujours avec la seule préoccupation de l'intérêt général.

Et personne n'oubliera Robert PINEAU prématurément disparu en septembre 2003.

Je veux aussi remercier l'ensemble des services municipaux pour leur implication et ce soir les services financiers pour leur contribution à la présentation d'un budget équilibré et transparent.

Pour ce dernier conseil, je vous propose un point central, éminemment politique, puisqu'il s'agit de l'adoption du budget 2008 et des actions à venir pour l'année et au-delà.

Comme vous le savez, le contexte économique national est atone et, comme la majorité des Français, les Yonnais sont assez inquiets de l'évolution du pouvoir d'achat des ménages qui ne semble pas devoir évoluer favorablement dans les mois à venir malgré les annonces et les gesticulations au plus haut niveau.

La situation faite aux collectivités locales par le gouvernement est préoccupante à plus d'un titre, je ne citerai que :

- la fin du pacte de croissance,
- la poursuite des mesures d'étranglement fiscal mises en place l'an dernier avec le plafonnement de la taxe professionnelle,
- la stagnation de la dotation de fonctionnement, ou encore
- les incertitudes sur l'avenir d'autres recettes des collectivités comme la TVA.

En cette période, certains semblent appeler à la baisse des impôts pour augmenter le pouvoir d'achat : il est bon de rappeler que l'augmentation du pouvoir d'achat du plus grand nombre vient d'abord des salaires et des retraites qui augmentent très peu depuis plusieurs années..

Et si payer moins d'impôts peut être tentant, rappelons que ça ne rapporte aucun pouvoir d'achat supplémentaire à ceux qui n'en paient pas, y compris les impôts locaux.

Mais moins d'impôts c'est surtout moins de services publics, puisque l'Etat étrangle les collectivités en réduisant ses dotations et en bloquant les marges de manœuvres des territoires, pourtant dynamiques comme le nôtre, lorsqu'il plafonne la taxe professionnelle des entreprises qui viennent s'installer chez nous.

Pourtant, pour attirer de nouvelles entreprises, il faut accueillir leurs salariés, leur offrir des conditions de vie dignes, et en premier lieu un toit ... sans parler des services publics de proximité, et des actions de loisirs et de détente, école, crèche, multi-accueil enfance, aides et résidences pour personnes âgées, transports en commun, équipements sportifs, médiathèques, école de musique, appui aux associations....

Si on baisse les impôts il faut diminuer les services publics et seuls les plus aisés pourront se les payer. Ce n'est pas le choix qu'a fait la majorité municipale.

Je rajouterai que depuis 6 ans la Ville n'a pas augmenté ses taux d'impôts, ce qui n'est pas le cas des autres collectivités comme le département ou la communauté de communes qui les a doublé... à tel point que sur la feuille des impôts locaux, la part de la Ville a baissé de 5 points en 6 ans.

Oui la majorité municipale grâce à sa politique rigoureuse, saluée récemment par le rapport de la Chambre régionale des comptes, a fait baisser sa part relative dans les impôts locaux de 5 points.

Vous verrez enfin que, dans les délibérations proposées, une large place sera encore faite au logement car il s'agit d'une des premières inégalités qui touchent les ménages : nous reviendrons sur les possibilités qu'offre la Ville en matière de logements aidés ou en accession à la propriété au travers des délibérations relatives aux cessions de terrains au profit d'Oryon pour la réalisation de logements « accessibles ».

La loi du droit au logement opposable, le fameux DALO, ne réglera hélas pas la situation des personnes qui se trouvent dans un territoire où l'obligation d'offrir un logement familial aidé n'est pas assurée. Et il y en a beaucoup en Vendée.

La commission départementale DALO qui examinera les demandes, et au sein de laquelle Monsieur le Préfet m'a désigné, aura ici comme ailleurs en France, bien du mal à trouver des solutions. Je pense en effet que les familles en détresse ou en situation précaire préféreront obtenir un logement que saisir la justice !

Le gouvernement vient d'augmenter l'obligation de construire plus de logements très sociaux en PLAI, mais il diminue par la même décision de plus de 3 000 euros par logement le financement public prévu pour ces logements. Cette décision inconséquente met les bailleurs sociaux dans l'impossibilité de réaliser leurs objectifs.

Là aussi, on trompe les gens !

Mais on ne peut tromper localement : les actions municipales ont une répercussion immédiate sur la vie quotidienne des Yonnais.

Non, toutes les politiques ne sont pas identiques et ne se valent pas : nous affichons et nous prouvons que le budget qui vous est présenté ce soir est le reflet fidèle d'une politique audacieuse et solidaire.

Car ce budget n'est pas un budget de transition !

- nous n'avons pas envie, sous prétexte de calendrier électoral, de ralentir l'effort mené en direction de l'éducation des plus jeunes, du logement, de la culture, du sport et du monde associatif ou de l'entraide envers les plus âgés.

- nous n'avons pas envie de ralentir les profondes rénovations et mutations engagées dans le cadre du Pentagone et dans l'ensemble des quartiers de la ville, car c'est attendu par nos concitoyens.

- nous n'avons pas envie de ralentir l'élan associatif et citoyen qui apporte à la ville son cadre de vie et son dynamisme.

Ce budget 2008 va permettre à la Ville de poursuivre sa politique d'investissement au service du développement équilibré de notre territoire.

La majorité prépare l'avenir de la ville portant les investissements à 31.5 millions d'euros, budgets annexes compris. C'est considérable.

L'ensemble du budget et les actions proposées le sont à niveau fiscal inchangé.

Ainsi, il vous est proposé ce soir de ne pas augmenter le taux d'imposition communal, et ce, pour la 6^{ème} année consécutive. »

Monsieur le Maire donne la parole à A. LEBOEUF pour la présentation du budget primitif 2008.

1. Budget primitif 2008 – Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Angie LEBOEUF, Pierre REGNAULT

A. LEBOEUF fait l'intervention suivante :

« Permettez-moi de dire un mot sur le contexte économique local dans lequel ce budget a été proposé. Il est vrai que l'état de notre économie est tout à fait inquiétant et qu'aucune des prévisions associées à la loi de finances, qui a été votée à l'automne dernier, n'est aujourd'hui réaliste. La croissance de l'économie française pour 2008 sera sans doute plus proche de 1,5 % que des 2,25 % espérés par le gouvernement. L'endettement public dépasse de 65 % la richesse nationale et le déficit de l'ensemble des administrations excédera les fameux critères européens, et obligera bien sûr à un plan de rigueur au lendemain des élections municipales. A ce sujet, le Ministre du budget et des comptes publics a confirmé que le gouvernement prévoit une forte augmentation de la TVA dès les élections municipales passées. S'appuyant sur le rapport ATTALI et l'agenda fixé par le Président de la République, il indique que la TVA sociale sera "sur la table" pendant ce premier trimestre. Cette déclaration valide les mises en garde de la majorité municipale de ce conseil et atteste de l'imminence d'un plan de rigueur pour financer les 15 milliards d'euros de cadeaux fiscaux et équilibrer bien sûr un budget bâti sur des hypothèses de croissance irréalistes. A la veille des élections, les masques tombent, les choix de l'UMP sont clairs. D'un côté les 15 milliards de cadeaux fiscaux pour les plus aisés, de l'autre une hausse de la TVA à venir, de la CSG, du CRDS et la mise en place des franchises médicales pour tous les ménages, une baisse du pouvoir d'achat pour les 13 millions de retraités. C'est donc bien la majorité des Français qui paiera les cadeaux faits à la minorité la plus aisée. Pour nous, collectivités, le tour de vis est bien pour aujourd'hui. Le budget 2008 s'apprête à délester les collectivités de près de 400 millions d'euros. Sous couvert de maîtriser les dépenses publiques, FILLON et consorts ont décidé de mettre fin au contrat de croissance et de solidarité qui régissait les relations financières Etat-collectivités locales. Je vous rappelle que ce contrat garantissait aux collectivités une évolution des dotations de l'Etat prise en compte pour partie sur l'inflation, mais aussi sur une fraction de l'évolution du produit intérieur brut, une fraction de l'évolution de la croissance. Désormais, le nouveau contrat dit "de stabilité" limite l'évolution de l'enveloppe globale, qui regroupe tous les concours financiers de l'Etat, à la seule hausse sans prise en compte de cette fraction sur la partie de la croissance. L'Etat décide bien sûr, sans concertation avec les collectivités locales, de se garder tous les bénéfices des recettes liées justement à cet accroissement de la croissance économique. Depuis qu'elle est au pouvoir, la droite n'a cessé de se désengager vis-à-vis des collectivités et de remettre sans cesse en cause leur autonomie financière.

Enfin, je termine par un autre indicateur qui est le plus révélateur de la faiblesse de notre économie, c'est le déficit du commerce extérieur. Il atteindra sans doute 40 millions d'euros en 2007, il nous faut maintenant en pointer la responsabilité. Ce n'est pas un phénomène qui viendrait de l'extérieur ou du défaut de travail des salariés, c'est bien l'incapacité qu'ont eu les gouvernements, depuis 2002, de soutenir l'investissement privé, de faire un effort significatif pour la recherche, pour la qualification et la formation, et c'est bien l'absence de toute politique industrielle qui fait que nous sommes aujourd'hui dans cette situation. »

Après la présentation du contexte global dans lequel s'inscrit le budget 2008, **A. LEBOEUF** commente à l'aide d'un diaporama le document remis à l'assemblée (cf annexe n°1).

L. CAILLAUD fait l'intervention suivante :

« Comme vous l'indiquiez : dernier budget d'un mandat, budget qui engage déjà le suivant dans la philosophie de la continuité du service public qui est un élément fort de notre pacte républicain.

Nous n'allons pas entrer dans le détail d'un budget qui sera naturellement revu par la prochaine équipe municipale à l'aune d'un programme qui sera choisi par les Yonnais en mars et par l'intégration des résultats de l'exercice 2007.

Un reproche majeur pour ne pas dire une faute de gouvernance des problèmes de la ville : votre silence sur les contrats avec Véolia concernant l'eau et l'assainissement. A 5 mois des échéances, vous n'annoncez pas vos propositions et votre politique sur un sujet majeur comme celui là. Nous vous rappelons notre position : le rapatriement de la gestion de l'eau sous responsabilité de la Ville. Qu'attendez-vous pour annoncer votre politique à nos concitoyens à la veille des élections municipales ?

Pour ce qui est des orientations budgétaires, le budget primitif reprend le DOB, donc nous pouvons reprendre les thèmes qui nous sont chers :

- Quel engagement sur l'évolution des taux des impôts locaux ? Permettez-moi de vous rappeler que ces taux sont excessifs, au niveau régional.
- Quelle politique de réorganisation et de simplification des services du secteur scolaire sous responsabilité de la Ville, et quelle politique en équipements informatiques des classes suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes ?
- Quelle réflexion sur l'aménagement de la Marronnière alors que vous inscrivez les recettes de la cession de terrains pour des montants considérables au budget 2008 (doublement des cessions d'actifs pour atteindre 2 M €) ? Quand nous connaissons les contraintes de la démarche HQE, nous nous interrogeons sur votre volonté de faire de ce nouveau quartier, une réalisation exemplaire en matière environnementale.
- Quelle réflexion sur la création d'un véritable quartier d'affaires à la gare en lien avec l'arrivée du TGV électrifié en 2008 ?
- Faut-il vous rappeler nos propositions pour un véritable cinéma de centre-ville, pour un projet global sur les Oudairies.

On peut multiplier les exemples. Est-ce que le FISAC a réellement contribué à dynamiser le centre-ville ? Est-ce que la densification en terme de population n'a pas plus d'impact sur le commerce de centre-ville ? Est-ce que votre politique de communication est efficace pour la ville ? Le compte 623 – publicité, publications, relations publiques, représente 1,3 M €. Les dépenses nous semblent souvent plus orientées vers la promotion des actions municipales à usage de la population que vers la promotion de la ville à usage d'implantations d'entreprises.

- Quant aux services municipaux, vous nous dites que tout va bien mais, dans le même temps, vous annoncez pour la 1^{ère} fois -dixit Monsieur VIOLAIN à l'occasion du DOB- le doublement des crédits formation que nous avons toujours dénoncés comme insuffisants en regard du nombre d'employés municipaux, une politique de réduction des accidents du travail et la résorption de la précarité. Il était temps de la proposer et cela ne semble pas si efficace si l'on en juge par les 427 agents ayant exprimé leur mécontentement dans une pétition. Evitons toute démagogie et toute autosatisfaction. Un contrat doit être passé avec les représentants des agents municipaux pour la durée du mandat, privilégiant le recours aux compétences internes et l'adaptation du service public municipal à travers la formation des agents et la dynamisation des carrières.
- Les subventions de fonctionnement attirent notre attention sur les points suivants :
TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2008 : 6 727 229 euros,
répartis ainsi :
 - Culture : 1 730 824 euros, soit 25,72 %. C'est la scène nationale qui se taille la part du lion (soit 1 235 240 euros),
 - ACYAQ : 1 520 132 euros, soit 22,60 %,
 - Sports : 1 232 970 euros, soit 18,33 %.

Nous rappelons notre objectif de politique générale, à savoir équilibrer les montants des subventions de fonctionnement de la culture et du sport.

On observe que :

- La scène nationale absorbe l'essentiel des subventions à la culture laissant les autres promoteurs et créateurs de culture sans réels moyens financiers.
- L'ACYAQ est devenue le deuxième bénéficiaire des subventions de la Ville. On peut parler d'une véritable création de services parallèles et on s'inquiète sur ce dérapage et du rôle de l'ACYAQ par rapport aux maisons de quartier et leur liberté de projet.
- Enfin, toutes les associations implantées en ville ne bénéficient pas de subventions de la Ville : certaines n'ont pas besoin de subvention pour fonctionner, d'autres n'ont pas voulu de la Charte de la Ville dont nous avons critiqué la forme et le fond.

Puisqu'on parle de subvention, notre attention a été attirée par le versement au titre de la communication d'une subvention à Graffiti, à l'audience confidentielle, et le refus de subvention à d'autres supports de communication comme RCF qui a déposé un dossier de demande de subvention à l'automne (10.000 euros).

Dites-nous en quoi RCF n'est pas une radio à vocation sociale, culturelle de proximité. Nous attendons avec intérêt votre réponse et les motivations de votre refus, l'équité doit présider sur le choix des attributions de subvention.

Pour terminer je voudrais faire deux constats qui apparaissent préoccupants :

- Aucune entreprise industrielle d'envergure n'a été créée à La Roche-sur-Yon pendant le mandat écoulé. On a vu des transferts d'entreprises existantes, des entreprises artisanales se créer en Vendée. On n'a pas vu d'implantation d'entreprises industrielles. Autrement dit notre ville, à l'image de notre pays, se résigne en matière de création d'emplois industriels. C'est inacceptable.
- La population de la commune de La Roche-sur-Yon a augmenté à un rythme inférieur à celui de la Vendée. Nous ne sommes pas dans les communes les plus dynamiques en matière d'évolution démographique. Plus frappant encore dans la répartition des ménages par tranches d'âge, la tranche 20-39 ans diminue fortement entre 1999 et 2005. Autrement dit et nous l'avons souligné, la ville ne retient pas les jeunes ménages qui privilégient l'installation sur les communes voisines plus accessibles en terme de loyers ou du prix d'acquisition de terrain. On retrouve ce constat dans le nombre de naissances domiciliées à La Roche-sur-Yon. C'est le constat d'une absence d'ambition quant à une politique démographique municipale.
- Les semaines qui viennent permettront aux Yonnais de réfléchir sur vos carences et de faire le choix d'une nouvelle équipe municipale, d'un nouveau projet municipal qui permettra de donner un nouveau souffle à notre ville.

En conclusion, nous n'adopterons pas ce budget. »

P. YOU : « Sans reprendre les chiffres exposés, je souhaiterais revenir sur le contexte. Celui-ci, au niveau national, fait que les transferts de compétences sont reportés sur les collectivités locales. Un exemple : dans le cadre des recettes de fonctionnement, il y a une baisse des allocations compensatrices de près de 12 % de la part de l'Etat. Cela fait suite à une baisse de l'ordre de 15 % entre 2007 et 2006. Un quart de baisse en l'espace de deux ans. Le poids de la fiscalité atteint donc 55 % des recettes de fonctionnement. Dans le même temps, pour concrétiser le désengagement de l'Etat, les dotations sont en augmentation de 1 %, c'est bien inférieur à l'inflation, encore un poids supplémentaire sur les contribuables. Il est important que nous ayons un véritable débat sur la réforme de la fiscalité nationale mais aussi locale.

Dans ce contexte, faire choix du maintien des taux n'est pas chose facile, il faut aussi considérer la notion de service public. Aujourd'hui les Yonnais se reconnaissent dans la qualité des services.

Les dépenses de fonctionnement augmentent d'environ 1,4 % par rapport au budget 2007, c'est un enjeu véritable. Pour réussir cet engagement, il faut maintenir l'augmentation de la masse salariale et parallèlement faire baisser les charges. Remercions les services municipaux pour y avoir travaillé.

On entend ça et là que les charges de personnel à La Roche-sur-Yon sont trop importantes, mais il faut savoir quel service public est mis en face. Je voudrais prendre deux chiffres. Les dépenses de personnel sur les dépenses réelles représentent 52,53 % à La Roche-sur-Yon, à comparer aux 54,9 % des dépenses moyennes dans les villes de même strate. Sur les dépenses d'investissement, 23 millions d'euros répartis en deux enveloppes : modernisation du patrimoine pour 7 millions et 16 millions pour les opérations structurantes. Sur ce dernier aspect, un point important est à examiner, ce sont les réserves foncières. La Ville consacre 10 % de ses opérations à des réserves foncières, c'est un engagement par rapport à l'avenir. C'est ainsi que nous pourrions produire pour les jeunes ménages des maisons moins chères sur ces réserves. Autre projet d'investissement cité, le pôle d'échanges multimodal qui représente 2,4 millions d'euros. Avec ces deux lignes, 25 % du budget d'opérations structurantes sont représentées, c'est un élément important qu'il faut souligner.

Avoir une politique audacieuse, c'est engager à la fois des investissements structurants à long terme et gérer au mieux la collectivité au travers d'une politique de solidarité active. Le groupe des Verts votera évidemment ce budget. »

J. SOULARD : « Au-delà des discours et des fausses bonnes solutions évoquées, c'est bien à travers un choix politique clair que les réponses peuvent être apportées en terme de logement. S'il est bien un domaine où le clivage droite-gauche est toujours réel, c'est celui-ci. Dans une politique de droite on vote le droit opposable au logement, belle formule, encore faudrait-il savoir ce qui est opposable ? encore faudrait-il savoir à qui il est opposable ? encore faudrait-il avoir des logements à offrir ! Dans une politique de droite, on proclame haut et fort que tout le monde doit être propriétaire ; belle promesse, mais comment oser faire espérer les citoyens dont les revenus n'ont aucune chance d'être en adéquation avec les prix actuels du foncier et de la construction ? Dans une politique de droite, on prévoit des dizaines de milliers de maisons "à 100 000 euros" ; belle annonce, mais sans aucune mesure pour les réaliser, le résultat est là : à peine 800 verront le jour en France. Enfin, dans une

politique de droite extrême, on crée un établissement public foncier en refusant la présence d'un représentant de la ville-préfecture, beau sens de la démocratie.

A l'inverse, et le budget présenté aujourd'hui en est la preuve, se préoccuper de logement quand on appartient à une majorité de gauche, c'est maintenir un taux de plus de 25 % de logements sociaux sur la ville, en les intégrant du mieux possible sur tous les secteurs d'habitat, en ayant toujours une forte volonté de mixité. La preuve aujourd'hui, c'est près d'un million d'euros qui sont inscrit au budget 2008 pour le logement public. Se préoccuper de logement quand on appartient à une majorité de gauche, c'est aussi réaliser des logements en adéquation avec les revenus des citoyens car, si la maison "à 100 000 euros" est un fiasco, la maison "yonnaise" est un succès. Grâce à la volonté de la Ville qui a su dégager les moyens pour mener à bien ce projet, une cinquantaine ont été réalisées en 2007, autant sont programmées en 2008. Se préoccuper du logement quand on appartient à une majorité de gauche, c'est aussi prévoir l'avenir en réalisant des réserves foncières afin de maîtriser les coûts ; et le développement urbain de la ville, vous l'avez noté, c'est 1,5 million d'euros inscrits pour 2008.

Enfin, pour répondre à L. CAILLAUD :

- sur le secteur de La Marronnière, effectivement c'est un des grands secteurs de développement de l'habitat. Vous avez cité le "silence assourdissant". Il me semblait pourtant qu'au sein de cette assemblée a été voté le dossier de réalisation de cette ZAC. Il y a eu un travail en commission, et débat avec l'opposition. Il y a aussi un comité de suivi, mis en place avec des membres des conseils de quartier, d'associations diverses, qui a réalisé un gros travail par rapport à cette ZAC. Affirmer qu'on ne voit pas les orientations que veut donner la Ville en matière de développement durable et de constructions HQE sur cette zone, c'est volontairement faire preuve d'aveuglement.
- sur la population, les chiffres méritent d'être correctement lus et interprétés. La méthode de recensement aujourd'hui, c'est sur un échantillon de 8 % sondés sur la ville. Le chiffre de la population sera connu lorsque 40 % auront été atteints, c'est-à-dire dans cinq ans. Le chiffre paru est une estimation de début de sondage qui révèlerait le chiffre possible pour l'année 2005. Nous sommes en 2008, lorsqu'on signe les permis de construire, lorsqu'on ouvre les chantiers de logements comme jamais on en a envisagé à la Ville de La Roche-sur-Yon, croyez-vous que ces logements soient vides ? pensez-vous que les maisons quittées par leurs précédents occupants sont vides ? Je peux vous affirmer que la population a évolué. Vous vous en rendrez compte lorsque les chiffres sortiront en 2010. »

F. GRIVEL fait l'intervention suivante :

« La Ville de La Roche-sur-Yon, au travers de son budget pour 2008, poursuit la politique engagée depuis de nombreuses années en matière de déplacements, d'accessibilité, de proximité et de justice sociale.

Nous choisissons à nouveau, et avec raison, de ne pas augmenter les taux d'imposition locale, de la responsabilité de la Ville de La Roche-sur-Yon.

Malheureusement, le désengagement de l'Etat induit des contraintes nouvelles pour les collectivités locales, en termes de responsabilités supplémentaires non accompagnées des financements nécessaires. Les collectivités locales se trouvent limitées dans leurs actions de terrain destinées à corriger les inégalités en se préoccupant des intérêts de tous leurs habitants. L'autonomie de gestion est mise en cause, en contradiction avec la libre administration des collectivités territoriales. Il s'agit là d'une asphyxie rapide et programmée des collectivités locales, avec à terme des conséquences catastrophiques pour les citoyens.

Cette situation est d'ailleurs dénoncée par l'Association des Maires de France, l'Association des Départements de France et l'Association des Régions de France, qui ont fait des propositions au gouvernement pour réformer en profondeur la fiscalité locale.

Nous sommes en droit de penser que cette volonté gouvernementale de « moins d'Etat partout » vise à déstructurer les mécanismes de redistribution et de solidarité, au nom du libéralisme, mais surtout au nom de l'intérêt des plus favorisés.

Pour respecter l'autonomie des collectivités locales, il est nécessaire d'engager une réforme de la fiscalité locale et, notamment, de taxer les actifs financiers au taux de 0,5 %, ce qui représente une taxation modeste mais qui permettrait de dégager les financements pour un fonds de péréquation nationale destiné à réduire les inégalités de territoires.

Maintenir et développer les mécanismes de répartition et de solidarité est indispensable à la cohésion sociale et nationale. Cela passe aussi par la réhabilitation des valeurs républicaines fondamentales que sont la justice fiscale et le bien-fondé de l'impôt, prélevé puis utilisé à bon escient, avec le souci de l'intérêt général.

Après le paquet fiscal puis le bouclier fiscal, rien n'est proposé par le gouvernement pour une véritable réforme prenant en compte les revenus de la finance. Tout semble fait, au contraire, pour obliger les

communes à devenir le relais de la politique ultra-libérale du gouvernement. Dans ce contexte, les élus de gauche ont la responsabilité de faire prévaloir les valeurs de solidarité, de partage, de respect et de développement individuel et collectif. »

C. BLAYOT rappelle à L. CAILLAUD que parler de l'ACYAQ, c'est parler des quartiers. Au 1^{er} janvier 2007, la Ville, la CAF, les quartiers et l'ACYAQ ont signé un nouveau contrat d'animation global et social avec l'adhésion de l'ensemble des quartiers. Ce travail, entrepris depuis plusieurs années, a permis de renforcer les secteurs dits "sensibles" ou "sociaux" tels Pyramides, Jean-Yole, où il a fallu multiplier les tables ouvertes avec des professionnels pour accueillir et conseiller les habitants. Dans le quartier de la Liberté, pour la distribution alimentaire gérée par les maisons de quartier qui font face à une augmentation très importante des bénéficiaires, il a fallu apporter une réponse appropriée et tous les professionnels qui interviennent ont été mis à disposition par l'ACYAQ. Parler d'augmentation de la subvention, c'est parler de tous ces professionnels des maisons de quartier. Ainsi, faire le choix de cette politique sociale, c'est donc s'exposer aux critiques de l'opposition. **C. BLAYOT** rappelle les interventions nécessaires pour les postes adultes-relais qui font suite à la défection du Conseil Général sur les éducateurs de prévention. Toutes ces compensations influent sur la masse salariale de l'ACYAQ qui étend ses interventions. C'est un choix voulu par les maisons de quartier. Leurs administrateurs sont des citoyens engagés au service de la population. Il en est de même pour le cybercentre dont la fréquentation est très importante. Ces choix relèvent d'une politique sociale volontaire dans un contexte de disparition des aides de l'Etat.

B. VIOLAIN fait l'intervention suivante :

« Dernier vote du budget de la mandature, cela me permet de tirer un bilan et mettre en perspective quelques orientations nouvelles. Je n'évoquerai que la question du personnel municipal. C'est une question essentielle car elle est, pour beaucoup d'aspects, la condition de la réussite d'une politique décidée par les élus. A l'occasion du dernier conseil consacré au DOB, j'avais fait part à l'assemblée de ce qu'avaient été les choix en faveur des personnels municipaux pendant les 7 dernières années. Je m'en étais félicité. Je constate que d'autres élus en partagent une positive appréciation. Il est désormais nécessaire de consolider ces politiques et se projeter vers l'avenir pour améliorer encore la situation, compte tenu de la reconnaissance affichée et reconnue par la population, de la qualité des services rendus par le personnel municipal.

Dès 2004, à partir d'une réflexion globale et des orientations choisies, j'avais fait deux propositions importantes qui, je le regrette, n'ont pas été menées jusqu'à terme. Propositions autour de deux dispositifs qui ne sont pas seulement techniques mais participent complètement d'une gestion de personnel moderne et ambitieuse :

1 – une veille des rapports entre les salariés municipaux pour prévenir ce qui est aujourd'hui un fait de société, la souffrance au travail ;

2 – la mise en place d'un forum des cadres autour d'une série de quatre exigences relevées dans une étude auprès de cette catégorie de personnel, à savoir : "connaître et mieux comprendre le projet politique pour mieux agir au quotidien et donner de la perspective à l'action des services", "travailler ensemble", "l'écartèlement des injonctions", "comment lutter contre toute espèce de passivité".

Cela participe complètement des grandes questions politiques qui sont posées à la société, sur lesquelles il faut s'engager. Je ne perds pas espoir que ces projets puissent être pris en compte pour les périodes à venir.

Nous sommes en effet en pleine actualité, par exemple pour la souffrance au travail. En plus des 1 600 salariés statutaires, il y a encore, selon les périodes, entre 250 et 500 personnes accueillies, en stage ou en découverte de travail. L'idée d'avoir une cellule de veille des rapports dans et au travail m'apparaît très pertinente. La souffrance, il faut en analyser toute la complexité, à partir de différents paramètres. Bien évidemment, il y a des paramètres personnels, familiaux. Notre société explose et les employés municipaux ne sont pas garantis contre ces formes d'explosion. Il faut cependant faire le point sur l'émergence de nouvelles pratiques managériales qui sont de plus en plus centrées sur l'autonomie des salariés et sur l'individualisation de leurs responsabilités. Il faut également prendre en compte que les fonctionnaires municipaux sont confrontés à la misère sociale des populations et ont l'impression d'être dépourvus de moyens pour y faire face. On ne peut plus avoir une approche individuelle de cette souffrance, de même qu'il ne peut être question d'avoir une vision clinique et psychopathologique. Il faut donc interroger le travail dans sa globalité. La souffrance au travail est un ensemble extrêmement complexe et il convient d'en relever le défi.

En ce qui concerne le forum des cadres, je rappelle que la démarche n'a pas été initiée par les élus. Il doit permettre aux cadres de se rencontrer dans un contexte différent du simple travail, il doit permettre la confrontation des compétences managériales et démontrer l'insistance à connaître le

projet politique. Ce forum n'a vécu qu'une seule expérience et c'est dommageable. Je crois qu'il faut se réinscrire dans cette démarche.

C'est bien à partir des progrès réalisés que l'on peut se mettre en perspective de trouver d'autres formes de gestion des ressources humaines plus ambitieuses, plus modernes pour relever les défis de services publics toujours mieux adaptés à ce que sont les exigences portées par les populations. »

Y. ROULEAU : « Pour rapidement évoquer la politique sportive, je confirme que le budget présenté démontre la volonté de continuité souhaitée par la majorité en place, en matière d'équipements, d'encadrement ou de subventions. Pour la rénovation des équipements, on est très loin des engagements du Président SARKOZY pour que l'Etat multiplie le budget du sport par trois. Il faut malheureusement constater que ce budget est en baisse ! Le silence des ministres est révélateur.

Quant à La Roche-sur-Yon, l'effort continue. Le pôle hippique est en marche et je souligne le travail de la Ville et le multipartenariat autour du projet : participation du Conseil Général, du Conseil Régional, une petite partie par l'Etat et enfin par le Fonds commun des courses. Tout cela en relation avec la filière équine, les futurs utilisateurs. Pour le squash, la création de deux courts supplémentaires. A l'Angelmière, amélioration de l'accueil des spectateurs.

L. CAILLAUD remet en cause la politique de la Ville en matière d'encadrement et de subventions. Cette politique est pourtant liée à la concertation permanente entre la Ville et le mouvement sportif. Ce dernier évolue énormément : trois équipes sont montées en division nationale, basket, hand, rugby ; la Ville s'est adaptée à la demande des clubs. Le budget traduit également l'effort d'aide à l'encadrement pour les clubs sportifs qui s'engagent dans la formation ; on le constate au niveau d'un certain nombre de clubs de quartier.

Etait évoquée également la fiscalité, il y a un élément qui plaide pour le maintien de l'effort d'une fiscalité constante, c'est le dispositif "Sports Vacances". La demi-journée coûte 2,10 €, c'est-à-dire que 25 % sont payés par les familles, autant par la CAF et 50 % par la fiscalité. Ce dispositif est extrêmement apprécié par les populations, nous allons l'augmenter à 160 places. L'effort de la fiscalité, c'est l'ouverture et l'accessibilité de tous aux établissements sportifs. Nous allons donc poursuivre cette politique municipale dans la continuité. »

Y. BURNELEAU relève que L. CAILLAUD constate lui-même que la ligne choisie par la Ville de La Roche-sur-Yon dans le domaine de la communication vise principalement l'information des Yonnais. 4 % du budget de la Ville est consacré à la communication ; ce sont des dépenses qui sont maîtrisées à la hauteur du budget et de la ville. Elle rappelle qu'il est d'autres collectivités dans le département qui, dans ce domaine, gaspillent l'argent des contribuables vendéens. Evoquant RCF, elle affirme que ce média local est reconnu par la Ville qui a d'ailleurs organisé une rencontre fructueuse avec l'équipe de cette radio. La Ville a répondu en fonction de son budget, à hauteur de 3 000 euros. Cette somme devrait être le départ d'un partenariat plus large qui pourrait évoluer vers une convention d'objectifs et de moyens dans l'hypothèse où toutes les conditions seraient réunies.

J. AUXIETTE fait constat que le rôle de la Ville de La Roche-sur-Yon est d'être un rempart contre la politique de régression du gouvernement. Les politiques de service public, qu'elles soient mises en œuvre par la Ville ou en liaison avec le secteur associatif, contribuent à mettre en place des actions concrètes de solidarités et une amélioration du pouvoir d'achat, notion très actuelle. Il considère qu'une des caractéristiques de la structure fiscale de La Roche-sur-Yon, c'est l'absence de solidarité intercommunale. La Ville offre depuis toujours des services et des équipements dont l'utilisation n'est bien évidemment pas réservée à ses 55 000 habitants. Elle assure un rôle de ville-centre et chef-lieu de département pour près de 100 000 habitants, mais ceux-ci ne participent pas tous au financement direct au niveau communal et encore moins au financement indirect à travers la structure intercommunale.

Il souhaite rappeler à L. CAILLAUD que les débats électoraux ne doivent pas entraîner de trop grands écarts entre les engagements politiques qui sont pris au niveau national et ce qu'on vient dire au niveau municipal. Il réaffirme que la Ville a toujours eu une politique claire à l'égard de son personnel, à l'égard de la lutte contre la précarité. Il y a, dans toutes les collectivités, des personnels en situation de remplacement qui ne peuvent pas, juridiquement et réglementairement, être intégrés en personnel titulaire ; il y a des règles de droit, les procédures appliquées par les collectivités sont contrôlées par les services de l'Etat.

Evoquant les positions du gouvernement sur le service public, l'attitude de l'opposition lui semble incohérente : il lui paraît difficile que soit adoptée une position si différente au niveau local tout en soutenant une telle politique au niveau national. Le gouvernement ne remplace pas un retraité sur deux, cela ne se pratique pas à la Ville de La Roche-sur-Yon. Quand le gouvernement supprime un

certain nombre de services publics, il n'en est pas de même à La Roche-sur-Yon qui, au contraire, les conforte.

J. AUXIETTE expose un deuxième élément sur l'identification politique en évoquant les aides aux structures associatives qui contribuent au lien social et à l'activité de développement culturel. Il constate qu'au niveau de l'Etat, toutes les associations et toutes les structures de développement culturel voient leurs subventions diminuer. C'est une réalité tout à fait différente à La Roche-sur-Yon, grâce à l'action de la Ville.

J. AUXIETTE termine son propos par un point sur la fiscalité. Il estime que la politique du gouvernement, notamment sur le paquet fiscal, ne permet pas à l'opposition de juger de la politique de la fiscalité appliquée à La Roche-sur-Yon, qui fait le choix du maintien de la qualité du service public et des habitants dans la vie sociale. Il lui semble que les propos entendus s'avèrent négatifs pour l'idée qu'on peut se faire du débat public et qui montrent que ce qui est vrai ici ne l'est pas au plan national et réciproquement.

C. BOURGOIN rappelle à L. CAILLAUD que, lors des diverses commissions consultatives, a été évoqué le travail mené par un cabinet d'audit, en accord avec le maire et les services, sur les diverses solutions qui étaient envisagées et envisageables pour un service de l'eau à La Roche-sur-Yon. Il précise que l'actuel service est en délégation de service public. D'autres solutions peuvent être envisagées et tout est travaillé en transparence, et il n'y a pas de choix préconçu en la matière. En assistant aux réunions, dit-il, on se rend compte du travail d'analyse effectué. La décision sera prise en temps et en heure, lorsque la nouvelle équipe municipale sera en exercice.

P. REGNAULT constate également qu'il y a parfois de grands écarts entre des positions locales et nationales. Il souhaite préciser à L. CAILLAUD que toutes les questions posées ont toutes été abordées au cours de l'année 2007, et toutes ont obtenu des réponses précises. Les affirmations lancées au cours de la campagne mériteraient d'être étayées par des faits précis et sérieux. Il rappelle que les associations ont obtenu 42,6 % de subventions en plus au cours de l'année et souvent en compensation de désengagements de l'Etat, notamment dans les domaines des emplois aidés, de la jeunesse et du sport où est constatée une carence totale des gouvernements actuel et précédent. Le tissu associatif de La Roche-sur-Yon est la base du lien social, il est d'une qualité extraordinaire dans cette ville. Comprenant la position politique de L. CAILLAUD qui diffère logiquement de la sienne, **P. REGNAULT** déclare vouloir continuer à défendre cette politique de subvention, surtout en période d'obligation de compensation des carences nationales.

Quant à la politique du personnel de la Ville, il rappelle qu'un travail remarquable a été fait durant ce mandat pour professionnaliser, réorganiser et augmenter le budget de formation. Ce dernier a été débattu lors du dernier CTP et le budget, qui est un choix politique fort, représente 4,80 % de la masse salariale, ce qui est exceptionnel et révélateur du souhait de l'équipe actuelle de faire du service public de demain, un outil moderne.

Dans le domaine de l'entreprise, **P. REGNAULT** constate la création, en trois ans, de près de 800 emplois supplémentaires. La Roche-sur-Yon est en plein essor. Industrie, artisanat et commerce, tout le monde est en accord sur ce sujet. Il estime que les affirmations de L. CAILLAUD sont en contradiction avec la réalité, avec les démarches en cours, notamment la signature du FISAC. Il l'invite à se renseigner avant d'intervenir. Quant au quartier d'affaires de la gare, il rappelle que ce dossier est en préparation depuis deux ans.

Abordant l'aspect scolaire, il rappelle que la Chambre régionale des comptes n'a pas tari d'éloges sur la qualité du service public scolaire à La Roche-sur-Yon.

Pour la question du recensement, il refuse certaines contre-vérités. La Ville de La Roche-sur-Yon se développe et nul ne peut le nier.

Enfin, en terme de politique de l'eau, il rappelle les nombreux débats et la position toujours claire de l'équipe municipale sur le sujet : sans démagogie, le choix de nouveaux contrats ou un passage en régie sera décidé en toute lucidité après analyse réelle de la situation.

Il conclut en rappelant que c'est la volonté de créer les conditions d'un service public performant et qui soit adapté aux besoins des usagers, qui a toujours animé la majorité.

A – Budget primitif 2008 - Budget principal et budgets annexes

Les mouvements budgétaires sur lesquels le conseil municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à :

- Budget principal : 135 268 898,73 euros dont 125 616 677,52 euros d'opérations réelles et 9 652 221,21 euros d'opérations d'ordre,
- Budgets annexes : 18 110 138,10 euros dont 11 154 188,62 euros d'opérations réelles et 6 955 949,48 euros d'opérations d'ordre.

L'équilibre du budget principal est assuré à partir de bases fiscales prévisionnelles et de taux d'imposition constants.

Le budget primitif 2008, tous budgets agrégés, s'équilibre comme suit :

BP 2008 -TOUS BUDGETS AGREGES (EUROS)		DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT		58 042 023,21	58 042 023,21
Opérations de l'exercice			
	Opérations réelles	53 749 651,21	44 760 875,52
	Opérations d'ordre	4 292 372,00	13 281 147,69
SECTION DE FONCTIONNEMENT		95 337 013,62	95 337 013,62
Opérations de l'exercice			
	Opérations réelles	83 021 214,93	92 009 990,62
	Opérations d'ordre	12 315 798,69	3 327 023,00
TOTAL		153 379 036,83	153 379 036,83

Les documents budgétaires sont joints en annexe.

QUESTION ADOPTEE PAR

30 VOIX POUR

7 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET APPARENTES

Ne prend pas part au vote : B. VIOLAIN

B – Budget primitif 2008 – Vote des taux des quatre taxes locales

Le conseil est appelé à reconduire pour l'exercice 2008 les taux des quatre taxes locales de 2007, soit :

- taxe d'habitation : 22,22 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,86 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,01 %
- taxe professionnelle : 19,95 %

QUESTION ADOPTEE PAR

30 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET APPARENTES

Ne prend pas part au vote : B. VIOLAIN

2. Attribution de subventions dans le cadre du budget 2008 – Investissement et fonctionnement

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le conseil municipal est appelé à approuver la liste des associations bénéficiaires des subventions d'investissement et de fonctionnement versées au titre de l'exercice 2008 dans le cadre du vote du budget. Cette liste figure dans les états annexes du budget ci-joint (page 100 à 121).

QUESTION ADOPTEE PAR

8 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET APPARENTES

Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT, P. YOU, F. BERNIER, J. SOULARD, F. CARITAN, A. LEBOEUF, J. AUXIETTE, Y. HELARY, J.Y. DAVIAUD, B. VIOLAIN, C. BLAYOT, M. NARIOO, M. LABROUSSE, Y. BURNELEAU, L. CAILLAUD, J.P. GALLOCHER, C. PERRET en son nom et au titre du pouvoir donné par P. CEREIJO, R. GUILLET en son nom et au titre du pouvoir donné par M. RODDE, D. HILLIER en son nom et au titre du pouvoir donné par R. REMAUD, L. GUIBERT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. VARENNES

3. Situation des autorisations de programme et crédits de paiement 2008

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Considérant qu'il y a lieu de réviser le montant global de certaines autorisations de programme en fonction des évolutions d'opérations, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les modifications suivantes :

- extension du restaurant universitaire : + 40 000 €
- construction équipement enfance Vallée Verte : - 35 764,13 €
- suppression passage à niveau des Forges : - 18 693,92 €
- programme de rénovation de la voirie : - 41 578,02 €

et d'approuver la situation de l'ensemble des autorisations de programme et crédits de paiement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4. Budget annexe "Lotissement d'activités Belle Place 3" – Versement d'une avance remboursable

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement, à partir du budget principal de la Ville, d'une avance remboursable de 44 015 € au budget annexe "Lotissement d'activités Belle Place 3". Le remboursement sera effectué au fur et à mesure des ventes de terrains.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5. Cession au Crédit Agricole Atlantique Vendée d'actions détenues par la Ville de La Roche-sur-Yon dans le capital de la SAEML ORYON

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a fait connaître son intention de prendre une participation dans le capital de la SAEML ORYON pour participer au développement de ses activités. Le conseil d'administration d'ORYON, dans sa séance du 13 décembre 2007 a donné son agrément à cette cession d'actions.

Le conseil municipal est appelé à donner un avis favorable à la cession de 1 154 actions d'une valeur totale de 30 004 € au Crédit Agricole Atlantique Vendée, sachant que la Ville de La Roche-Sur-Yon conservera 56,3 % du capital.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. Cession de terrain à la SARL CYRIL GAUTHIER – Lotissement d'activités n°1 – Zone Acti-Est ParcEco 85

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à approuver la cession, au prix de 13,50 € HT/m², d'un terrain à bâtir de 2 330 m² environ dans le nouveau parc d'activités ParcEco 85 au profit de la SARL CYRIL GAUTHIER, cabinet d'architecture (urbanisme, équipements publics, locaux d'activités, logements).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. Délégation de service public pour la gestion de la Pépinière d'entreprises – Tarification 2008

Rapporteur : Roland GUILLET

La gestion de la Pépinière d'entreprises a été confiée par la Ville à la SAEML ORYON dans le cadre d'une délégation de service public. Le conseil est appelé à valider les tarifs 2008 proposés par le délégataire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. Délégation de service public par voie d'affermage pour la gestion du Centre d'expositions des Oudairies et de l'Espace "Rencontres" du Bourg-sous-La Roche – Lancement de la procédure

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Il est proposé de recourir à la procédure de délégation de service public par voie d'affermage pour la gestion du Centre d'expositions des Oudairies et de l'Espace "Rencontres" du Bourg-sous-La Roche. Le cadre juridique de gestion de cette activité par voie de convention de délégation de service public est proposé pour les raisons suivantes :

- caractéristiques des activités,
- souplesse et autonomie de gestion,
- nécessité de mobiliser des compétences très développées dans le domaine de l'économie et du commerce en particulier.

Cette délégation de service public pourrait être conclue pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le conseil est appelé à approuver le principe de cette délégation et à autoriser le lancement de la procédure suivant les modalités prévues par le code général des collectivités territoriales.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9. Demande d'indemnisation pour préjudices subis par la boulangerie BAUDRY pendant les travaux d'infrastructures – Transaction

Rapporteur : Jean-Yves DAVIAUD

La Ville de La Roche-sur-Yon réalise différents travaux d'infrastructures sur son territoire. Ces travaux sont susceptibles de perturber plus ou moins significativement la vie des commerçants environnants en créant un préjudice économique (perte d'exploitation).

Monsieur et Madame Yves BAUDRY, propriétaires de la boulangerie située 28 rue Anatole France, ont déposé un dossier de demande d'indemnisation pour la période des travaux du 2 mai 2005 au 31 décembre 2006.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une indemnisation correspondant à la perte d'exploitation, soit un montant de 3 000 € pour 2005 et 1 000 € pour 2006.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. FISAC – Mise en place d'un site web par les associations de commerçants – Remboursement des frais engagés par la Ville

Rapporteur : J.Y. DAVIAUD

Les associations de commerçants, avec l'aide du manager de centre ville, se sont dotées d'un nouvel outil de promotion en faisant appel à une entreprise de création de sites internet. La Ville ayant avancé la participation financière des associations de commerçants pour un montant de 3 624 € HT, il est proposé de demander le remboursement de cette somme à l'association des Vitrites du Centre ville pour 2 416 €, et à l'association du Groupement des Commerçants des Halles et des marchés pour 1 208 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11. Garantie d'emprunt à la SA HLM Vendée Logement esh pour le financement d'une acquisition-amélioration d'un logement 27 rue de la République

Rapporteur : Claude PERRET

La Ville se propose d'accorder sa garantie à 30 % à Vendée Logement esh pour un emprunt de 48 000 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations sur 35 ans au taux de 3,30 % pour le financement de l'acquisition-amélioration d'un logement 27 rue de la République à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12. Garantie d'emprunt à la SA HLM Vendée Logement esh pour le financement d'une acquisition-amélioration d'un logement 14 rue de Verdun

Rapporteur : Claude PERRET

La Ville se propose d'accorder sa garantie à 30 % à Vendée Logement esh pour un emprunt de 55 000 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations sur 35 ans au taux de 3,30 % pour le financement de l'acquisition-amélioration d'un logement 14 rue de Verdun à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. Garantie d'emprunt à la SA HLM Vendée Logement esh pour le financement d'une acquisition-amélioration d'un logement 47 route d'Aizenay

Rapporteur : Claude PERRET

La Ville se propose d'accorder sa garantie à 30 % à Vendée Logement esh pour un emprunt de 53 000 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations sur 35 ans au taux de 3,80 % pour le financement de l'acquisition-amélioration d'un logement 47 route d'Aizenay à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. Garantie d'emprunt à la SA HLM Vendée Logement esh pour le financement d'une acquisition-amélioration de 3 logements boulevard d'Angleterre

Rapporteur : Claude PERRET

La Ville se propose d'accorder sa garantie à 30 % à Vendée Logement esh pour un emprunt de 156 000 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations sur 35 ans au taux de 3,80 % pour le financement de l'acquisition-amélioration de 3 logements boulevard d'Angleterre à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15. Marchés de travaux, de fournitures ou de services – Avenants

Rapporteur : Joël SOULARD

Conformément à l'article 8 de la loi n° 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public, tout projet d'avenant supérieur à 5 % du montant du contrat doit faire l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante après avis de la commission d'appel d'offres.

Le conseil est appelé à se prononcer sur les projets d'avenants présentés sur le tableau annexé, qui ont été examinés par la commission d'appel d'offres le 11 janvier 2008.

OPERATION	N° Marché et Titulaire	Montant initial € HT	Montant de l'avenant € HT	OBJET
Centre Commercial La Garenne – Revitalisation urbaine – Travaux sur le bâti Lot 7 : Menuiserie aluminium	N°07-304 SERRURERIE LUÇONNAISE ZI de Sébastopol BP 313 85403 – LUÇON	184 915.00	14 462.00	Suite à demande de La Poste dans le cadre d'une démarche appelée « sans marche », création d'un sas d'entrée avec portes automatiques, trappon et porte vitrée.
Lot 8 : Serrurerie	N°06-245 SA MARCH Parc d'activités économiques de Tournebride 44118 LA CHEVROLIÈRE	137 213.15 av ¹ 1 : 5 350.40	4 150.00	Pose d'une grille en haut de l'escalier pour assurer la sécurité de la galerie commerçante pendant les heures d'ouverture du bar.

Lot 10 : Cloisons sèches	N°06-181 APH 3, rue d'Anjou 49710 LE LONGERON	33 346.81	6 227.32	Pour uniformisation, bardage intérieur sur les murs du poste de police en remplacement du bardage prévu initialement sur les murs extérieurs donc en diminution du lot 5 « couverture bardage métallique ».
---------------------------------	--	-----------	----------	---

Par ailleurs, un avenant complémentaire a été soumis à la commission d'appel d'offres avant la séance du conseil. Cet avenant n°2 au marché n°04 -996 conclu avec AXA Assurances IARD région Ouest, Cabinet JACQUET, a pour objet de porter le montant de la prime d'assurance Dommages aux biens pour 2008 de 211 096,92 € à 253 316,30 €.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16. Personnel municipal – Créations et suppressions de postes – Etat des postes au 31 décembre 2007

Rapporteur : Bernard VIOLAIN

Le conseil est appelé à se prononcer sur les créations et suppressions de postes, à savoir : 11 créations et 9,93 suppressions, et à approuver le tableau des effectifs qui fait apparaître, au 31 décembre 2007, 1 225 postes ouverts pour 1 180,78 postes équivalents temps complet.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17. Personnel municipal – Attribution d'un régime indemnitaire aux agents bénéficiant d'une décharge syndicale

Rapporteur : Bernard VIOLAIN

Il est proposé d'accorder aux agents placés en situation de décharge syndicale un régime indemnitaire correspondant à la moyenne des régimes indemnitaires de fonction et métier des agents des catégories C, B et A, soit la somme de 60 € mensuels au 1^{er} février 2008.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

18. Personnel municipal – Mise à disposition d'un agent municipal auprès d'une association

Rapporteur : Bernard VIOLAIN

Il est proposé de reconduire pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 1^{er} avril 2008, la mise à disposition d'un agent municipal auprès de l'Association de quartier de la Vallée Verte.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : D. HILLIER

19. Personnel municipal – Convention entre la Ville et le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Vendée pour l'organisation de concours et examens professionnels

Rapporteur : Bernard VIOLAIN

En application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 26, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Vendée organise un certain nombre de concours et examens pour les collectivités non affiliées, notamment la Ville de La Roche-sur-Yon.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention entre le Centre de gestion de la Vendée et la Ville de La Roche-sur-Yon pour l'organisation des concours et examens pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20. Mandats spéciaux pour les élus municipaux

Rapporteur : Roland GUILLET

L'article L 2123.18 du code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels en vertu de la délibération du conseil municipal du 28 mars 2001 complétée par la délibération du 15 mai 2002.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

21. ZAC de La Marronnière

Rapporteur : Joël SOULARD

A – Approbation du compte rendu annuel de la SAEML ORYON à la collectivité locale

L'opération d'aménagement de La Marronnière a été confiée à la SAEML ORYON sous la forme d'une concession d'aménagement en application des dispositions des articles L 300.4 et suivants du code de l'urbanisme. Conformément à l'article L 300.5, la SAEML ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours.

Le conseil municipal est appelé à approuver ce compte rendu annuel au 31 décembre 2006. Le budget de la zone s'équilibre à 98 473 000 € HT et la participation communale est réévaluée à 9 586 000 € HT.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

B – Avenant n°1 à la concession d'aménagement avec la SAEML ORYON

En séance du 30 janvier 2008, le conseil municipal est appelé à approuver le compte rendu annuel au 31 décembre 2006 à la collectivité de la SAEML ORYON concernant la concession d'aménagement "ZAC de la Marronnière". La situation présentée au travers du CRACL au 31 décembre 2006 montre qu'il est nécessaire de faire évoluer le contrat initialement passé entre la Ville et la SAEML ORYON.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Angie LEBOEUF, adjointe, à signer un avenant n° 1 à la concession d'aménagement de la ZAC de la Marronnière portant sur les points suivants :

- modification de la durée du contrat : prolongation à 17 ans.
- modification des modalités d'imputation par l'aménageur de ses charges à l'opération : les honoraires dus par le concédant au concessionnaire au titre de la réalisation des missions d'acquisitions foncières, de conduite d'opérations et de commercialisation, seront exprimés pour partie sous forme de montants forfaitaires. Le concessionnaire imputera trimestriellement sa rémunération au compte de l'opération.
- modification du montant de la participation financière de la Ville à l'opération d'aménagement : le montant de la participation communale est porté à 9 586 000 € HT.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT, J. AUXIETTE, C. PERRET, Y. HELARY, R. GUILLET au titre du pouvoir donné par **M. RODDE, J. SOULARD, J.Y. DAVIAUD, P. YOU, L. CAILLAUD**

22. ZAC de La Malboire

Rapporteur : Joël SOULARD

A – Approbation du compte rendu annuel de la SAEML ORYON à la collectivité locale

L'opération d'aménagement de La Malboire a été confiée à la SAEML ORYON sous la forme d'une concession d'aménagement en application des dispositions des articles L 300.4 et suivants du code de l'urbanisme. Conformément à l'article L 300.5, la SAEML ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours.

Le conseil municipal est appelé à approuver ce compte rendu annuel au 31 décembre 2006. Le budget de la zone s'équilibre à 80 467 000 € HT et la participation communale est réévaluée à 7 984 000 € HT.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

B – Déclaration de projet

Par délibération en date du 8 février 2006, le conseil municipal s'est prononcé pour demander à Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour les acquisitions nécessaires à l'aménagement de la ZAC de la Malboire. L'enquête portant sur l'utilité publique des travaux d'aménagement de la ZAC de la Malboire s'est déroulée du 5 novembre au 6 décembre 2007 inclus et le commissaire-enquêteur, dans son rapport déposé le 4 janvier 2008, a émis un avis favorable à la réalisation de l'opération.

Conformément aux dispositions de l'article L 11.1.1 du code de l'expropriation, la déclaration d'utilité publique d'un projet ne peut intervenir qu'après que la collectivité publique responsable se soit prononcée sur l'intérêt général au moyen d'une déclaration de projet. Ainsi, le conseil municipal doit donc se prononcer sur ce document établi dans les conditions fixées par l'article L 126.1 du code de l'environnement.

En outre, l'article L 11.1.1 précité exige que l'acte déclarant l'utilité publique soit accompagné d'un document de motivation justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de déclarer d'intérêt général le projet d'aménagement de la ZAC de la Malboire en validant la déclaration de projet.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

C – Avenant n°1 à la concession d'aménagement avec la SAEML ORYON

En séance du 30 janvier 2008, le conseil municipal est appelé à approuver le compte rendu annuel au 31 décembre 2006 à la collectivité de la SAEML ORYON concernant la concession d'aménagement "ZAC de la Malboire". La situation présentée au travers du CRACL au 31 décembre 2006 montre qu'il est nécessaire de faire évoluer le contrat initialement passé entre la Ville et la SAEML ORYON.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Angie LEBOEUF, adjointe, à signer un avenant n°1 à la concession d'aménagement de la ZAC de la Malboire portant sur les points suivants :

- modification de la durée du contrat : prolongation à 17 ans.
- modification des modalités d'imputation par l'aménageur de ses charges à l'opération : les honoraires dus par le concédant au concessionnaire au titre de la réalisation des missions d'acquisitions foncières, de conduite d'opérations et de commercialisation, seront exprimés pour partie sous forme de montants forfaitaires. Le concessionnaire imputera trimestriellement sa rémunération au compte de l'opération.
- modification du montant de la participation financière de la Ville à l'opération d'aménagement : le montant de la participation communale est porté à 7 984 000 € HT.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT, J. AUXIETTE, C. PERRET, Y. HELARY, R. GUILLET au titre du pouvoir donné par **M. RODDE, J. SOULARD, J.Y. DAVIAUD, P. YOU, L. CAILLAUD**

23. Ilot de la Poste - Ecole de musique - Musée – Demande d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

Rapporteur : Joël SOULARD

Dans le cadre de l'étude portant sur la redynamisation du centre urbain et du repérage des îlots fonciers disponibles, celui situé boulevard Aristide Briand a été identifié : il sera disponible après que la gendarmerie aura déménagé dans ses nouveaux locaux situés boulevard Leclerc. De ce fait, le transfert de l'actuelle école de musique et du musée sur le site A. Briand pourra être envisagé.

Il est apparu également que l'îlot "de la Poste"-Ecole de musique" et l'actuel bâtiment du Musée constituent une opportunité pour assurer une redynamisation et densification commerciales homogènes de l'hyper-centre ville.

Le conseil est appelé à demander à Monsieur le Préfet d'engager la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour les acquisitions nécessaires à l'opération "Ilot de la Poste-Ecole

de musique-Musée" et, après la remise du dossier et à l'issue de cette enquête, de prendre un arrêté de déclaration d'utilité publique au profit de la Ville de La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : M. NARIOO

24. Cahier des charges de cession de terrains de la zone d'habitation Nord-Est – Abrogation

Rapporteur : Joël SOULARD

Par acte en date du 3 juin 1967, la Ville de La Roche-sur-Yon a institué sur la zone d'habitation nord-est un Cahier des charges de cessions de terrains destiné à être annexé aux actes passés entre la Ville et les acquéreurs de terrains situés dans le périmètre défini.

Ce cahier des charges détermine les conditions de la cession, fixe les obligations et les droits respectifs de la Ville et de l'acquéreur dans les domaines juridiques, financiers, administratifs et techniques. Il est également assorti d'une annexe définissant les servitudes architecturales et de plan de masse ainsi que celles résultant du respect des règlements relatifs à l'urbanisme et à la construction.

Les terrains concernés par le cahier des charges ont reçu des constructions réalisées par l'OPDHLM de la Vendée (Les Pyramides).

Ce cahier comportant des prescriptions d'ordre technique désuètes qui ne sont plus en cohérence avec la politique actuelle d'aménagement de la collectivité et un formalisme administratif aujourd'hui inapplicable, il est proposé au conseil municipal d'en prononcer l'abrogation.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

25. Acquisition de la propriété de M. et Mme AUMOJETTE – Lieudit Bel Air

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition de la propriété de Monsieur et Madame AUMOJETTE située lieudit Bel Air, proposée à la vente par l'Agence immobilière du Pentagone, au prix de 220 000 € net vendeur, frais d'agence de 11 000 € TTC en sus.

Cette propriété constitue une enclave bâtie au cœur d'une zone verte naturelle. Son acquisition complétera les emprises foncières qui seront attribuées à la Ville à l'issue des opérations de remembrement au titre de la protection de l'environnement du fond de la vallée de la Trézanne.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

26. Acquisition d'un terrain aux conjoints MEAUME – Rue Olof Palme – Lieudit Le Coteau

Rapporteur : Marie-Noëlle MANDIN

Le conseil municipal est appelé à approuver la promesse de vente consentie à titre gratuit par Monsieur Jean-François MEAUME et Madame Michelle MEAUME sur le terrain leur appartenant, compris dans le périmètre du projet de parc urbain naturel des Coux, d'une contenance d'environ 1 ha 38 a 05 ca.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

27. Acquisition d'un terrain aux conjoints REMAUD – Chemin des Amoureux

Rapporteur : Michel NARIOO

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition d'un terrain de 778 m² situé chemin des Amoureux appartenant aux conjoints REMAUD. Cette acquisition, au prix net vendeur de 90 965 €, 6 035 € de frais d'agence en sus, permettra à la Ville de s'assurer de la maîtrise foncière nécessaire au désenclavement et à l'aménagement des terrains attenants pour en assurer la desserte à partir du boulevard d'Italie.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

28. Bail emphytéotique avec la SAEML ORYON – 45 rue Abbé Billaud

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à consentir pour l'euro symbolique un bail emphytéotique d'une durée de 58 ans au profit de la SAEML ORYON pour la réalisation d'un programme de 3 logements locatifs sociaux PLAI, 45 rue Abbé Billaud.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT, J. AUXIETTE, C. PERRET, Y. HELARY, R. GUILLET au titre du pouvoir donné par **M. RODDE, J. SOULARD, J.Y. DAVIAUD, P. YOU, L. CAILLAUD**

29. Cession de terrains à la SAEML ORYON – "Coteau III" – Boulevard Léon Martin

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à approuver la cession de réserves foncières communales à l'angle du boulevard Léon Martin et de la rue Emile Bauman, d'une contenance totale de 16 413 m² environ, pour la réalisation par la SAEML ORYON d'un programme immobilier de :

- 27 logements individuels locatifs sociaux PLUS,
 - et 12 à 15 maisons individuelles en location-accession PSLA,
- au prix de cession net vendeur :
- de 115 000 € HT pour l'emprise foncière d'une contenance estimée de 8 207 m² dédiée à la réalisation du programme de logements locatifs sociaux,
 - à l'euro symbolique pour l'emprise foncière dédiée à la réalisation du programme de maisons individuelles en location-accession.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT, J. AUXIETTE, C. PERRET, Y. HELARY, R. GUILLET au titre du pouvoir donné par **M. RODDE, J. SOULARD, J.Y. DAVIAUD, P. YOU, L. CAILLAUD**

30. Bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées en 2007 par la Ville de La Roche-sur-Yon

Rapporteur : Joël SOULARD

En application de l'article L 2241.1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à approuver le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la Ville en 2007.

Le montant hors frais des acquisitions s'élève à 1 869 752 € dont 10 230 € en valeur acquise gratuitement, et celui des cessions à 2 382 135,29 € dont 520 742,04 € en valeur cédée gratuitement. En outre, la Ville a régularisé deux baux emphytéotiques pour une valeur vénale totale de l'assiette immobilière de 204 060 €.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

31. Pôle d'échanges multimodal de La Roche-sur-Yon – Convention relative à la maîtrise d'ouvrage de l'opération "bâtiment gare routière"

Question retirée

32. Boulevard d'Eylau – Aménagement d'une piste cyclable – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Marie-Noëlle MANDIN

Dans le cadre de la reprise du boulevard d'Eylau, la Ville de La Roche-sur-Yon a réalisé durant l'année 2007 la réfection des réseaux, étape nécessaire à l'aménagement de l'ensemble du boulevard et de ses dépendances.

La seconde étape est l'objet de la présente délibération et porte sur la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle et d'un cheminement piétons le long du boulevard. Cette piste s'inscrit par ailleurs

dans le schéma directeur des cheminements cyclables de la ville, schéma contenu dans la charte des déplacements cyclables, votée à l'unanimité en séance du 27 avril 2007. L'objectif de cette opération est d'assurer une continuité de liens inter-quartiers à vélo de qualité autour du centre ville.

Le conseil est appelé à prendre acte de la procédure d'appel d'offres ouvert et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise SACER ATLANTIQUE pour un montant de 154 552,55 € HT.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

33. Aménagement foncier lié à l'A 87 – Travaux connexes au remembrement – Infrastructures et hydraulique – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Charles BOURGOIN

Dans le cadre du réaménagement foncier lié au contournement Sud (A 87), différents travaux connexes sont nécessaires. La Ville en a pris la maîtrise d'ouvrage lors d'un vote unanime en conseil municipal le 26 septembre 2007. Leur financement est assuré par les ASF, par le biais d'une convention dont le projet a été approuvé en conseil municipal le 12 décembre 2007.

La présente délibération porte sur le premier type de travaux, les plus urgents, car permettant de rendre cultivables des terrains jusqu'à aujourd'hui en jachère. Ces travaux doivent impérativement commencer en avril 2008 au plus tard pour permettre les échanges de terres agricoles dans les meilleures conditions.

Le conseil est appelé à prendre acte de la procédure et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise CHARPENTIER pour un montant de 131 578,90 € HT.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

34. Construction d'un bâtiment modulaire – Procédure négociée – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Claude PERRET

Le Secours Populaire, logé au 78 bis rue Maréchal Lyautey, connaît pour l'exploitation de ses locaux des difficultés de stationnement les jours de distribution. Ces difficultés sont telles que la Ville de La Roche-sur-Yon, qui met à disposition les locaux, envisage une relocalisation de l'association dans un bâtiment modulaire à installer sur un terrain disponible rue Ampère.

Le conseil municipal est appelé à prendre acte de la procédure négociée pour la passation d'un marché de construction d'un bâtiment modulaire avec l'entreprise Yves COUGNAUD pour un montant de 217 111,89 € HT.

M. DAVID, au nom de R. MAIGNÉ, fait l'intervention suivante :

« Lors de la commission d'appel d'offres du 11 janvier dernier, j'ai pris l'option de ne pas participer à ce choix.

Le texte proposé « le Secours populaire, logé au 78 bis rue du Maréchal Lyautey, connaît pour l'exploitation de ses locaux des difficultés de stationnement les jours de distribution » est incomplet. Il faut faire état des difficultés rencontrées par les riverains (dont commerces) et les usagers de la rue Lyautey : piétons, cyclistes, automobilistes.

Plus important. A de nombreuses reprises, j'ai regretté de ne pas travailler avec un projet d'ensemble : c'est particulièrement le cas de la rue Ampère !!!

Tout est à l'abandon : des friches, des bâtiments vides, vides d'activité, vides après incendie, des constructions éparses... des squats ! Rien d'organisé. Alors que cette rue mérite d'être traitée dans le cadre d'un projet structuré pour « aider » les quelques activités existantes et en créer de nouvelles ! Cette rue étant une liaison digne d'intérêt entre la Liberté et la zone Sud.

Et nouvelle improvisation : un bâtiment modulaire pour le Secours populaire...

Est-ce le bon endroit ? Est-ce adapté ? Le coût d'investissement ? La durée ? Autant de questions qui nécessitent un travail de réflexion dans un projet d'avenir : pour permettre de faire le bon choix éventuellement autre que le bâtiment modulaire et site et afin de ne pas s'apercevoir très prochainement de l'erreur... Il n'est pas nécessaire d'attendre La Roche-sur-Yon en 2020 ! »

P. REGNAULT précise qu'il s'agit d'une localisation qui a été gérée en parfait accord avec l'association. Les modulaires fabriqués actuellement sont très modernes et parfaitement adaptés aux besoins. Sur ce secteur est envisagé un pôle insertion, en toute cohérence. La commission d'appel

d'offres n'est pas le lieu de tels débats. Cette localisation présente toutefois des avantages : accès, ligne de bus, parkings et proximité des RESTOS DU CŒUR et du chantier d'insertion PEDAGOGIA.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

35. Marché de télésurveillance des bâtiments municipaux – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Roland GUILLET

Le conseil est appelé à prendre acte de la procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché de télésurveillance et de gardiennage des bâtiments municipaux avec la société ACTILIUM, d'une durée maximum de 5 ans, pour un montant annuel minimum de 45 216 € HT pour les prestations de télésurveillance, les prestations de gardiennage variant en fonction des besoins.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

36. Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement – Régularisation de la situation administrative de BNA FINANCES – Zone de Belle Place

Rapporteur : Charles BOURGOIN

La société BNA FINANCES exploite une unité de production spécialisée dans la préparation de gésiers confits en rouleaux. L'entreprise de production est située 5 impasse Watt, zone de Belle Place, sur la commune de La Roche-sur-Yon.

Suite à une visite de l'établissement par l'inspecteur des installations classées le 4 avril 2006, la société BNA FINANCES a été mise en demeure, par arrêté préfectoral en date du 8 juin 2006, de régulariser sa situation administrative en déposant un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement.

Il est donc demandé au conseil municipal de donner un avis favorable sur ce dossier de régularisation, sous réserve de modification de la fréquence de vidange de l'installation de pré-traitement, de la correction de données chiffrées et de la passation d'une convention de rejet avec Véolia Eau et la Ville.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

37. Convention de fourniture d'eau potable secteur Vals de Sèvre entre la Ville de La Roche-sur-Yon, Vendée Eau et Véolia Eau – Avenant n°3

Rapporteur : Charles BOURGOIN

Une convention d'échange d'eau potable a été signée entre la Ville de La Roche-sur-Yon, Vendée Eau et Véolia Eau le 23 juillet 1997, précisant les conditions d'échange d'eau potable entre Vendée Eau et la Ville de La Roche-sur-Yon. Cette convention précise la situation des ouvrages de livraison d'eau dont le comptage de la "Villa aux Roses" situé sur la route de La Ferrière, au niveau du carrefour giratoire de la ZA des Ajoncs.

Compte tenu du développement de la zone d'activités intercommunale des Ajoncs-Est sur le territoire de la commune de La Ferrière, il est nécessaire, d'une part, de renforcer les canalisations diamètre 75 mm et le comptage DN 40 mm actuels et, d'autre part, de déplacer l'ensemble de l'ouvrage.

Le conseil est appelé à approuver les termes de l'avenant établi à cet effet.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

38. Convention de délégation de service public pour la gestion du réseau de transports urbains – Avenant n°8

Rapporteur : Michel NARIOO

Le conseil municipal est appelé à approuver les termes de l'avenant destiné à procéder aux adaptations techniques et financières du contrat de délégation de service public avec la société KEOLIS, pour la gestion du réseau de transports urbains en date du 30 juillet 1999, induites par les décisions de restitution par l'administration fiscale, de la TVA sur la contribution forfaitaire versée au délégataire, ainsi que l'assujettissement de celle-ci à la taxe sur les salaires et autres charges induites et d'organiser les opérations de reversement par le délégataire au titre des années passées.

M. NARIOO souhaite faire quelques observations sur cette délégation de service public qui, pendant ces 7 ans, a permis de mettre en place et développer un service handibus dont 90 % d'utilisateurs se déclarent satisfaits, ainsi que le révèle une enquête remise cette année. La satisfaction sera encore améliorée en la matière par la mise à disposition d'un "Trafic". Pendant ce même temps, l'équipement en bus, depuis 2005, se fait en matériel adapté aux handicaps, en liaison avec les associations d'handicapés, dans le cadre d'une commission créée avant la loi. Il signale également la mise en place d'une ligne "sports", d'un bus en soirée à la gare SNCF pour les étudiants qui rentrent à La Roche-sur-Yon le dimanche soir.

J. VARENNES et lui-même tiennent à remercier l'ensemble des services et le prestataire KEOLIS qui ont œuvré à mettre en action les orientations souhaitées, toujours en vue de satisfaire le citoyen.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

39. Convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement du système d'information multimodal sur les transports en Pays de la Loire DESTINEO – Avenant n°2

Rapporteur : Michel NARIOO

Le conseil est appelé à approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention multipartenariale DESTINEO visant à l'intégration du département de la Mayenne et de la Communauté d'agglomération de Laval en qualité de partenaires. Le nombre de cosignataires est porté à 13.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

40. Demande de subvention dans le cadre du programme CRAPE

Rapporteur : Joël SOULARD

Le programme de la Convention régionale d'aménagement du paysage et de l'eau (CRAPE) prévoit un financement par la Région des actions écologiques menées dans le cadre de la préservation des milieux naturels, de la biodiversité et du maillage bocager. La Ville projette trois opérations s'inscrivant dans cette thématique.

Le conseil est appelé à approuver le programme des trois actions :

- restauration d'un vieux pont en pierre ;
- acquisition de matériel pour une gestion écologique des milieux naturels ;
- gestion des espaces naturels de la ville ;

susceptibles d'être subventionnées par la Région des Pays de la Loire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

41. Enveloppes de quartier – Opérations retenues au titre de l'année 2008

Rapporteur : Yannick HENRY

La Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de reconduire pour l'année 2008, l'opération « Enveloppes de Quartiers » et a, pour ce faire, inscrit au budget une somme prévisionnelle de 365 868 € à répartir entre 12 quartiers.

Les réunions préliminaires se sont tenues du 10 septembre au 9 octobre 2007 avec les habitants des quartiers. Les choix ont été arrêtés, après chiffrage par les services, au cours d'une deuxième série de réunions qui se sont déroulées du 12 novembre au 11 décembre 2007.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la liste des opérations et travaux choisis par les habitants au cours de ces réunions (la liste a été jointe à l'ordre du jour).

Y. HENRY fait l'intervention suivante :

« Les enveloppes de quartier ne sont pas une action innovante pour La Roche-sur-Yon, mais elles le sont pour d'autres villes qui prennent souvent exemple sur ce que nous réalisons et comment nous mettons en place un budget participatif. C'est, à La Roche-sur-Yon, la 24^{ème} enveloppe de quartier depuis leur création.

Je ferai trois remarques. On a cru au début de mandat que les citoyens yonnais s'intéressaient de moins en moins aux enveloppes de quartier. On sait aujourd'hui que c'est le contraire. On constate une augmentation de 17 % de participation ! entre le chiffre le plus bas en début de mandat et le constat de participation à ce jour, on note 75 % d'augmentation. Le budget participatif intéresse un public de plus en plus nombreux. Dans les problématiques résolues, on constate que les citoyens s'attardent sur la voirie, les trottoirs. Les enveloppes de quartier servent aussi à régler ces domaines.

On constate aussi un échange riche entre les associations participantes et les citoyens qui assistent aux débats sur les attributions des enveloppes. Le budget participatif est donc une expérience réussie à La Roche-sur-Yon, il nous faut la poursuivre longtemps. »

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

42. Enlèvement des inscriptions et graffitis sur les postes de transformation – Convention entre la Ville et le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée

Rapporteur : Yannick HENRY

Le sentiment d'insécurité ou d'abandon est souvent lié aux dégradations de l'environnement urbain qui n'apparaissent pas assez vite réparées aux yeux des habitants.

Dans le cadre de son programme général de nettoyage des bâtiments publics, la Ville de La Roche-sur-Yon s'est dotée de matériels permettant le nettoyage des inscriptions et graffitis sur les bâtiments publics. Les postes de transformation appartenant au SyDEV sont concernés par ce programme de nettoyage.

La Ville de La Roche-sur-Yon a donc proposé au SyDEV de mettre à disposition ses moyens matériels et humains pour le nettoyage des postes de transformation situés sur le terrain de la commune. Afin de déterminer les modalités d'intervention des services de la Ville et les rétributions de ces services par le SyDEV, il est proposé de passer convention.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

43. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Exposcience Vendée

Rapporteur : Françoise CARITAN

L'association Exposcience Vendée organise du 27 au 30 mars 2008, une manifestation intitulée « Exposcience Vendée 2008 ». Cette manifestation originale propose un concept de sensibilisation à la culture scientifique et technique destiné aux jeunes de 5 à 20 ans, autour de projets réalisés dans le cadre d'établissements scolaires ou de structures de loisirs issus du département de la Vendée.

La Ville se propose de participer aux frais techniques du projet en octroyant une subvention exceptionnelle de 6 000 € à l'association.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

44. Aménagement de l'îlot de l'ancienne gendarmerie boulevard Aristide Briand – Construction d'un pôle culturel et de surfaces d'activités – Lancement de la procédure d'un contrat de partenariat

Rapporteur : Joël SOULARD, Pierre REGNAULT

Le conseil a approuvé, le 24 octobre 2007, le principe de construction d'un pôle culturel sur le site de l'actuelle gendarmerie, boulevard Aristide Briand, et validé le programme de cette opération qui s'inscrit dans un ensemble de mutations du centre ville, tout particulièrement dans le cadre de l'opération Pentagone 2006-2020.

L'aménagement de l'îlot se situera sur l'axe "gare-place Napoléon" et constituera un véritable lieu d'activités "publiques" et de circulations piétonnes. Des spectacles artistiques et culturels pourront y être organisés en intérieur comme en extérieur en cœur d'îlot.

Cette multiplicité et cette imbrication des fonctions (espaces de différentes natures pour des usagers multiples, un équipement public et des surfaces d'activités) liées à la complexité technique de l'aménagement du site, ont conduit la Ville à s'interroger sur les atouts du recours à un contrat de partenariat public-privé.

L'évaluation préalable engagée à cet effet confirme la complexité de l'opération et tout l'intérêt pour la Ville de s'inscrire dans cette démarche.

Il est proposé au conseil municipal de valider le principe du recours à un contrat de partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure prévue par les articles L 1414.1 et suivants du code général des collectivités territoriales et tout particulièrement la phase de dialogue compétitif.

A. LAPORTE intervient : « Lors du conseil municipal du 24 octobre 2007, votre municipalité nous a présenté l'aménagement d'un îlot culturel dans l'ancienne gendarmerie. Les photos projetées ont

montré les éléments de distribution des services envisagés : conservatoire, école de musique, musée, école de danse. J'avais retenu toutefois que ce projet était à l'état embryonnaire. D'ailleurs, la Ville n'est pas propriétaire des bâtiments, ceux-ci appartenant toujours à l'Etat. Parler de lancement de procédure de contrat de partenariat me semble prématuré. Il s'agit d'un montage juridique complexe dont on ne peut savoir ce qu'il comprend et quelles en sont les finalités aujourd'hui. Autre point, j'ai entendu un satisfecit sur la gestion budgétaire et notamment sur la qualité des travaux d'aménagement de la rue de Verdun. J'ai noté toutefois, dans la présentation qui nous a été faite, que ce pôle culturel serait traversé par une voie d'accès qui déboucherait rue de Verdun. J'en déduis aujourd'hui que cette rue va donc être en partie "recassée". Si ce n'est pas de l'argent public gaspillé...»

P. REGNAULT : Le dossier est en train de se finaliser. Pour ne pas perdre de temps, nous lançons la procédure de partenariat. L'ancien adjoint à la culture avait très bien présenté ce projet, peut-être pourrait-il vous éclairer à nouveau.

S'interrogeant sur le terme "ancien adjoint" à la culture, **A. LAPORTE** constate que le conseil n'a pas voté la fin de la délégation, ce qui relève pourtant de sa compétence. En réponse à P. REGNAULT qui précise que ce point sera soumis au prochain conseil municipal, **A. LAPORTE** considère que cette destitution de fonctions est effectuée de façon quasi despotique et déclare en prendre acte.

QUESTION ADOPTEE PAR

30 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET APPARENTES

45. Convention d'objectifs entre la Ville de La Roche-sur-Yon et l'association "Vents et Marées"

Rapporteur : Françoise BERNIER

Le conseil est appelé à approuver le principe d'une convention d'objectifs d'une durée de 3 ans avec l'association "Vents et Marées" pour soutenir les missions de développement de la pratique théâtrale en milieu scolaire, la mise en œuvre de rencontres de théâtre en direction des élèves et enseignants français et étrangers, et la formation en direction d'un public français et étranger autour du théâtre, de l'éducation et de la langue française.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : M. NARIOO

46. Musée municipal – Demande de subventions pour l'acquisition d'une œuvre d'art

Rapporteur : Françoise BERNIER

Le musée municipal a acquis en 2007 une œuvre en vente publique, un dessin de Paul Baudry, pour un montant de 5 204,64 €. Cette acquisition répond au programme validé par la Direction des musées de France.

Le conseil municipal est appelé à solliciter une subvention auprès de l'Etat et de la Région au titre du Fonds régional d'acquisitions des musées.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

47. Règlement, convention et tarifs pour l'utilisation des anciennes écuries des Oudairies

Rapporteur : Danièle HILLIER

La Ville de La Roche-sur-Yon est propriétaire du domaine des Oudairies constitué, pour le bâti, d'un logis principal, d'écuries et de dépendances. Les anciennes écuries ont été aménagées pour l'organisation de réunions d'ordre familial et/ou privé.

Le conseil municipal est appelé à en approuver le règlement intérieur, la convention d'utilisation, et à fixer les tarifs de mise à disposition.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

48. Attribution d'une subvention exceptionnelle au collège Haxo pour un échange avec un collège de Gummersbach

Rapporteur : Danièle HILLIER

Le collège Haxo entretient des relations d'échanges scolaires avec le collège Realschule Steingberg de Gummersbach depuis de nombreuses années. Pour l'année scolaire 2007-2008, l'échange concerne 20 élèves français et 20 élèves allemands, et une demande de soutien financier a été sollicitée.

Il est proposé au conseil municipal, pour renforcer les liens entretenus avec Gummersbach dans le cadre du 40^{ème} anniversaire du jumelage, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'organisation de cet échange.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

49. Attribution d'une subvention exceptionnelle au lycée Kastler pour un échange avec un lycée de Coleraine

Rapporteur : Danièle HILLIER

Le lycée Kastler entretient des relations d'échanges scolaires avec le Coleraine Academical Institute ; dans ce cadre est organisé un voyage d'études d'élèves de la filière scientifique dont le déplacement permettra la découverte, en langue anglaise, d'entreprises d'Irlande du Nord utilisant de nouvelles technologies. Un groupe de jeunes Nord-Irlandais a été accueilli à La Roche-sur-Yon au mois d'octobre pour une découverte de la culture et de la politique locales. Il est proposé au conseil de soutenir ces actions pédagogiques en attribuant une subvention exceptionnelle de 375 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

50. Classes de découvertes – Modification du règlement interne de fonctionnement

Rapporteur : Françoise CARITAN

La Ville de La Roche-sur-Yon apporte son soutien aux écoles maternelles et élémentaires publiques et privées, désireuses d'organiser des classes de découvertes, par une participation financière pour chaque enfant concerné mais aussi par une aide à l'organisation.

Un règlement interne de fonctionnement définit les modalités d'organisation et fixe le cadre d'intervention du prestataire de services, la Fédération des œuvres laïques de Vendée, pour la mise à disposition des animateurs chargés de l'encadrement. Ce règlement précise toutefois qu'un animateur FOL peut être remplacé, à la demande d'une école, par un aide-éducateur, un assistant d'éducation, un professeur des écoles stagiaire ou un étudiant en 1^{ère} année de formation préparatoire au concours de professeur des écoles.

Du fait des moindres disponibilités des professeurs des écoles stagiaires et des étudiants en 1^{ère} année, par les nouvelles dispositions d'organisation de leur scolarité, il est proposé d'élargir le champ de substitution des animateurs FOL aux retraités.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

51. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Athlétic Club La Roche-sur-Yon

Rapporteur : Yves ROULEAU

L'Athlétic Club de La Roche-sur-Yon, fort de ses 604 licenciés et ses sections haut niveau, confirme durablement ses capacités de formation et d'accompagnement de ses athlètes. Dans la perspective des Jeux olympiques de Pékin de 2008, la Ville, sur sollicitation spécifique du club, valide le principe d'un soutien ponctuel au titre du haut niveau, et tout particulièrement pour Kévin HAUTCOEUR dont les résultats en discipline du 800 mètres permettent tous les espoirs de qualification.

Pour contribuer à créer les meilleures conditions possibles d'entraînement intensif, de stages, de déplacements et de participation aux sélections pour cette préparation olympique, il est proposé au conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'Athlétic Club La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

52. Agrandissement de la salle à manger de la Résidence St-André d'Ornay – Réalisation de deux emprunts auprès du Crédit Local de France par le Centre communal d'action sociale – Avis du conseil municipal

Rapporteur : Françoise VIGNAULT

Le conseil d'administration du CCAS a décidé, en séance du 11 décembre 2007, de la réalisation de deux prêts auprès du Crédit Local de France pour les travaux d'agrandissement de la salle à manger de la Résidence St André d'Ornay.

Caractéristiques :

- prêt de 71 620 € au taux de 4,83 %,
- prêt de 191 000 € au taux de 4,78 %.

La durée des emprunts étant fixée à 25 ans, un avis conforme du conseil municipal est requis en application de l'article L 2121.34 du code général des collectivités territoriales.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

53. Agrandissement de la salle à manger de la Résidence St-André d'Ornay – Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse régionale d'assurance maladie des Pays de la Loire par le Centre communal d'action sociale – Avis du conseil municipal

Rapporteur : Françoise VIGNAULT

Le conseil d'administration du CCAS a décidé, en séance du 11 décembre 2007, de la réalisation d'un prêt auprès de la CRAM des Pays de la Loire pour les travaux d'agrandissement de la salle à manger de la Résidence St André d'Ornay.

Le montant de l'emprunt est de 108 379 € au taux de 0 % et pour une durée de 20 ans.

Le conseil est appelé à donner son avis conforme, en application de l'article L 2121.34 du code général des collectivités territoriales.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 2)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 25.

Le Maire

Pierre REGNAULT